



## Conditions Générales de Vente

### TARIFS :

Nos tarifs sont exprimés nets en Euros Hors Taxes sauf indications contraires.

### RESERVATION :

Aucune Option ne peut être posée sur le calendrier des prestations. Seule une confirmation écrite permet de poser une réservation sur le calendrier des prestations. Pour confirmer définitivement une prestation, le client doit nous retourner le devis ainsi que le document regroupant les CGV revêtus des mentions suivantes : Nom du signataire, fonction, date, cachet de l'entreprise, le tout accompagné du versement d'un acompte de 50% du montant total de la prestation dans un délai minimum de dix (10) jours ouvrés avant la prestation. La signature du devis qui vaut bon de commande implique l'acceptation sans réserve des présentes conditions générales de vente. CENTERKART se réserve le droit de considérer comme caduque toute réservation non accompagnée d'un versement d'acompte.

### DEFINITION DES PRESTATIONS :

#### Prestations Karting :

Le client pourra, jusqu'à 5 jours avant la manifestation, modifier à la baisse le nombre de personnes participant dans la limite de 20 %. En deçà de 5 jours, plus aucune modification à la baisse ne pourra être acceptée.

En cas de retard du client par rapport à l'horaire d'arrivée prévu pour la prestation, CENTERKART se réserve le droit de facturer le dépassement des horaires engendrés, ou après accord du client, l'interruption de la prestation afin de minimiser le préjudice résultant du retard. Toute modification à la hausse du nombre de participants doit être validée obligatoirement par CENTERKART.

Toute annulation entraînera une facturation dans les termes et conditions citées dans l'article « ANNULATION » ou « REPORT ».

#### Prestations Restauration :

Le client pourra, jusqu'à 10 jours ouvrés avant la manifestation, modifier à la baisse le nombre de personnes participant dans la limite de 10 % à la baisse. En deçà, plus aucune modification à la baisse ne sera acceptée, les contrats de prestations nous liant avec les traiteurs nous imposent un délai qui ne peut être inférieur à 10 jours ouvrés.

En cas de retard du client par rapport à l'horaire d'arrivée prévu pour la prestation, CENTERKART se réserve le droit de facturer le dépassement des horaires engendrés, ou après accord du client, interruption de la prestation afin de minimiser le préjudice résultant du retard. Toute modification à la hausse du nombre de participants doit être validée par CENTERKART obligatoirement 5 Jours minimum avant le début de la prestation.

Toute annulation entraînera une facturation dans les termes et conditions citées dans l'article « ANNULATION » ou « REPORT ».

### MODALITES DE REGLEMENT :

La totalité des prestations commandées ainsi que les éventuels « EXTRA » consommés lors de la prestation doivent être réglés à réception de facture et au plus tard le jour de la prestation.

Par chèque adressé à CENTER KART NOISIEL 7 Rue de la Mare Blanche 77186 Noisiel

Par Virement bancaire : IBAN **FR76 3008 7338 0500 0203 4330 155** BIC **CMCIFRPP**

Par Carte Bancaire.

Aucun escompte ne sera accordé pour paiement anticipé.

### ANNULATION :

En cas d'annulation par le client : Outre l'acompte versé restant acquis à CENTER KART, toute annulation par le client sera facturée comme suit :

- Moins de 10 jours ouvrables avant le début de la prestation, CENTERKART facturera 100 % du prix de la prestation commandée.
- Entre 10 jours et 20 jours ouvrables avant le début de la prestation, CENTERKART facturera 75 % du prix de la prestation commandée.
- Entre 21 jours et 45 jours ouvrables avant le début de la prestation, CENTERKART facturera 50 % du prix de la prestation commandée.

### REPORT :

En cas de report de la prestation par le client, annoncé plus de 10 jours avant la date prévue pour la manifestation, le client sera facturé de 50% du montant total de la prestation commandée.

En cas de report moins de 11 jours avant la date prévue de la prestation, le client sera facturé de la totalité du montant de la prestation « RESTAURATION » commandée, et 50% de la prestation « KARTING » commandée. Le report ne sera reconnu comme tel qu'après signature effective d'un nouveau devis ou contrat.

### RESPONSABILITE :

CENTERKART est exonéré de toute responsabilité en cas d'inexécution totale ou partielle du contrat résultant d'un cas fortuit, du fait d'un tiers, ou d'un cas de force majeure. Sont notamment considérés comme événements de cette nature tous sinistres accidentels ou catastrophiques, grève totale ou partielle, ou toute décision de l'autorité administrative ou des pouvoirs publics, dans la mesure où ces événements rendent impossible l'exécution du contrat ou empêchent une prestation dans des conditions normales.

### ASSURANCE :

Le client ou à défaut l'organisateur agissant en qualité de client, est responsable de tout dommage direct ou indirect que lui-même ou les parties présentes ont pu causer au cours de la prestation. A cet effet, il doit vérifier qu'il est couvert par une assurance « RESPONSABILITE CIVILE » pour les activités pratiquées par les parties présentes sous sa responsabilité.

### LITIGE :

Tout litige entre les parties est du seul recours du tribunal de commerce de MEAUX (77), à moins qu'il ait pu être réglé entre les parties à l'amiable.

Pour le Client :  
NOM :  
PRENOM :  
FONCTION :  
DATE :  
SIGNATURE :

CACHET DE L'ENTREPRISE :